



Livret Handicap – Queens Académie

Référent handicap de notre organisme de formation

Prénom NOM : Stéphanie Kadiebu Kandolo

E-mail : stephaniekadiebu@yahoo.fr

Numéro : 0627403816

Rôle : le référent handicap détermine les possibilités d'accessibilité à la formation et l'adaptation des moyens de la prestation dont l'accessibilité des ressources et/ou la présence de supports spécifiques. Le référent peut vous orienter vers un partenaire capable de proposer une ingénierie de formation compatible avec la nature de votre handicap. N'hésitez pas à le contacter.

Spécialistes du handicap

EPNAK (site administratif / Île-de-France)

Présentation :

L'EPNAK est un établissement public dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap et de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.

Objectif : orienter, former et accompagner les travailleurs handicapés dans le monde du travail

Adresse : 6 Cours Monseigneur Roméro, 91000 Évry-Courcouronnes

Téléphone : 09 72 61 27 53

Site internet : <https://www.epnak.org/>

AGEFIPH Ile de France

Présentation :

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) aide à :

- trouver un emploi
- financer une formation
- créer une activité
- adapter un poste de travail

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Contacts :

Adresse : 192 avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux

Téléphone : 0 800 11 10 09 (gratuit)

Site officiel : <https://www.agefiph.fr>

Horaires : environ 9h–12h / 14h–17h30 (jours ouvrés)

 Agefiph Île-de-France (site Arcueil)

- Adresse : 21–37 rue de Stalingrad, 94110 Arcueil

FIPHFP

Présentation :

Le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) est l'équivalent de l'AGEFIPH mais pour le secteur public

- Fonction publique (hôpitaux, mairies, État...)
- Il Finance :
 - recrutement de personnes en situation de handicap
 - maintien dans l'emploi
 - formation et adaptation des postes
- Géré par la Caisse des Dépôts

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le FIPHFP est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

C'est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap.

Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois Fonctions publiques.

 Siège (Île-de-France / Paris)

- Adresse : 12 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris
- Téléphone : 01 58 50 93 33
- Site officiel : www.fiphfp.fr
- Contact : via formulaire en ligne ou courrier

OETH

Présentation :

OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

L'OETH concerne les employeurs privés

👉 C'est une obligation légale : Toute entreprise de 20 salariés et + doit employer au moins 6 % de personnes en situation de handicap. Les objectifs sont :

- Favoriser l'insertion professionnelle
- Encourager le recrutement et le maintien dans l'emploi
- Financer des actions via des contributions (souvent vers Agefiph)

Contacts : 📍 OETH

- Site officiel : <https://www.oeth.org>
- Téléphone : 01 44 52 40 69
- Adresse (siège) : 7 rue du Regard, 75006 Paris

CAP EMPLOI

Présentation :

Antenne visant à aider les travailleurs handicapés dans leur projet professionnel. Cap Emploi aide administrativement les travailleurs handicapés en sollicitant les fonds disponibles auprès de l'AGEFIPH. Concrètement, il aide à :

- Trouver un emploi
 - Se reconvertir
 - Obtenir une formation
 - Maintenir son poste (si difficultés de santé)
-
- Cap Emploi 95 (Val-d'Oise)
 - Téléphone : 09 72 75 12 13
 - Site : <https://www.capemploi-95.com>
 - Adresse (principale) : 1, avenue des Béguines 95800 CERGY PONTOISE

Accessibilité et adaptation des formations de notre organisme aux personnes en situation de handicap

L'accessibilité et les possibilités d'adaptation des formations de notre organisme aux personnes en situation de handicap dépend fondamentalement de la nature du handicap du public. En effet, l'adaptation et l'accessibilité sont étudiés au cas par cas selon la forme de handicap du public demandeur.

MDPH

Les Maisons Départementales des Personnes handicapées (MDPH) ont été créées dans le but de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille en offrant un accès unique aux droits et prestations, quel que soit l'âge de la personne.

La MDPH est le guichet principal pour toutes les démarches liées au handicap 📍

On peut faire des demandes comme :

- RQTH (reconnaissance travailleur handicapé)
- AAH (allocation adulte handicapé)
- PCH (aide financière / compensation)
- orientation vers formation ou établissements
- aménagements scolaires ou professionnels

Comment contacter la MDPH Val d'Oise ?

Adresse : 2 avenue du Parc, Bâtiment H, 95000 Cergy

Téléphone : 01 34 25 16 50

Site officiel : www.mdph.valdoise.fr

Email : maisonduhandicap@valdoise.fr

🕒 Horaires

- Lundi à mercredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
- Vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00
- Jeudi : généralement fermé au public